Guide des pratiques solidaires à destination des agriculteurs

Crédit photo : ETS

Association Echanges pour une Terre Solidaire

2 rue de l'Ecu – 60700 Pont Sainte Maxence

Tél. : 06 87 03 25 64 Mail : contact@echangesterresolidaire.org

www.echangesterresolidaire.org

Ce document présente, sous la forme d'un recueil de pratiques, des initiatives solidaires dans le domaine agricole.

Après une mise en perspective des enjeux globaux, ce guide indique différents exemples d'actions possibles. Ainsi, il donne des pistes aux agriculteurs pour mettre en place des actions solidaires en direction de publics en difficultés socio-économiques.

Il ouvre ensuite le champ d'action de la solidarité : celle-ci s'exerce aussi entre agriculteurs, ou sous forme de soutien à certains producteurs. Enfin, elle peut s'étendre à l'ensemble des agriculteurs de la planète.

Ce guide n'est pas exhaustif, il espère semer des graines, à partir d'expériences, pour donner des idées aux personnes intéressées.

Sommaire

PARTIE 1 – L'agriculture et les agriculteurs nourrissent la planète. ..... Page 3

L'agriculture française de 1945 à nos jours. ..... Page 5

Nourrir l'humanité… équitablement ? ..... Page 6

PARTIE 2 - Être solidaire des personnes les plus démunies. ..... Page 7

Donner des denrées agricoles. ..... Page 9

Le glanage, pratique solidaire séculaire. ..... Page 10

S'impliquer dans des circuits courts solidaires. ..... Page 11

PARTIE 3 - Les agriculteurs aussi sont concernés par la solidarité dans leur secteur. ... Page 13

Des solidarités entre agriculteurs. ..... Page 15

La société solidaire des agriculteurs. ..... Page 17

La solidarité Nord-Sud. ..... Page 18

Glossaire. ..... Page 19

PARTIE 1 :

L'agriculture et les agriculteurs nourrissent la planète

Par définition, oui, l'agriculture nourrit les Hommes.

Mais qu'en est-il lorsque l'on analyse la situation globale ?

Les problématiques liées à l'alimentation se multiplient : **faim** dans le monde, **malnutrition**, **obésité**, **gaspillage** alimentaire, **place de l'agriculteur** au sein de la société…

Pour comprendre les enjeux d'aujourd'hui, il est indispensable de resituer les grandes étapes ayant contribué à la situation de l'agriculture française telle qu'on la perçoit aujourd'hui.

L'agriculture francaise de 1945 à nos jours

Constats

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, 50% des français vivent dans les campagnes, 30% vit de l'agriculture. En 1945, on compte 2 millions d'exploitations agricoles, majoritairement de petite taille.

La France a un immense défi à relever : gagner son autonomie alimentaire.

- **Années 50** : Courants syndicaux (JAC, CNJA et FNSEA) en faveur de la modernisation de l'agriculture en tant qu'outil d'affirmation du statut de l'agriculteur au sein de la société.
  - Création de groupements coopératifs
  - Mécanisation, intensification
- **1958 :** adoption de la PAC
- **Années 60 :** Lois d'orientation agricoles (rôle des SAFER, crédits coopératifs) :
  - Pérennisation des plus grandes exploitations
  - Développement des moyennes exploitations (crédits à l'investissement, surface minimum d'installation…)
  - Accélération de la disparition des petites exploitations (primes à la cessation d'activité/indemnités viagères de départ)

Conséquences

Bouleversement de la société rurale française : exode rural, passage du statut de paysan à celui d'entrepreneur.

Baisse constante du nombre d'exploitations (*cf. graphique ci-dessous*).

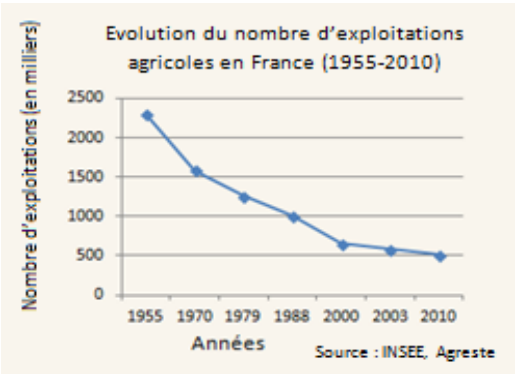

Logique d'investissements lourds et d'endettement, dépendance aux firmes pétrolières, financières, semencières et agrochimiques.

Endettement moyen
1980 : 50 000 €
2011 : 180 000 €

Externalités négatives sur l'environnement (dégradation du paysage bocager, érosion, baisse de la biodiversité…).

Augmentation rapide de la capacité de production : dès les années 60 la France a atteint son autonomie dans la plupart des productions.

Production massive de surplus stockés par la CEE*.
Quelles solutions ?

Voir encadré page 6

Nourrir l'humanité ... équitablement ?

Qu'est-ce que le paradoxe alimentaire ?

D'un côté un **gaspillage alimentaire** important...

7 à 10 millions de tonnes jetées chaque année en France, soit une centaine d'euros par habitant.

Les foyers sont responsables à 70% du gaspillage, ce qui témoigne d'un détachement profond de la valeur de l'alimentation.

Des **surplus** agricoles...

Dès la fin des années 60, des millions de tonnes de céréales et produits laitiers ont constitué les stocks d'intervention de la PAC.

> Ecoulés sur les marchés des pays en développement via l'aide alimentaire
> *Voir page 18*

En 2012, 200 000 tonnes de pommes de terre sur le bassin de production du nord.

...et des **dérives nutritionnelles**

En 2014 selon l'OMS, 600 millions d'humains étaient obèses, et 2 milliards en surpoids.

De l'autre, **une misère sociale** grandissante en Europe...

16 millions d'Européens ont recours à l'aide alimentaire.

En France, **3,5 millions** de personnes ont besoin de cette aide, et **12% des foyers** sont en situation d'**insécurité alimentaire** (Inca-2 2006-2007, ONPES 2009-2010).

> Les plus démunis sont contraints de manger les surplus de notre système alimentaire, tout en restant dans une logique d'assistanat

La **faim dans le monde** qui stagne ...

800 millions de personnes sous alimentées (FAO 2015).

...et un modèle agricole **en crise :**

Déséquilibre travail / revenus, sauf pour quelques grandes exploitations ;

Peu de gens sont prêts à augmenter leur budget alimentaire par solidarité envers le monde agricole ;

Récentes manifestations d'éleveurs.

Face à ces problématiques, comment les agriculteurs peuvent-ils agir ?

PARTIE 2 :

Être solidaire des personnes les plus démunies

Les agriculteurs peuvent s'impliquer de différentes façons, selon leur sensibilité, les caractéristiques de leur exploitation, et les réalités de leur territoire.

Ceci aidera des publics en difficulté à accéder à une alimentation décente.

Donner des denrées agricoles

Le don de denrées brutes ou transformées est la principale source d'approvisionnement de l'aide alimentaire en France. Les grandes surfaces contribuent pour 31 % aux dons récoltés par les banques alimentaires, devant l'industrie agroalimentaire et les agriculteurs (24,5 %) et le grand public (13,5 %). Ces dons sont complétés (31%) par l'achat de denrées via les fonds européen (FEAD) et français (PNAA).

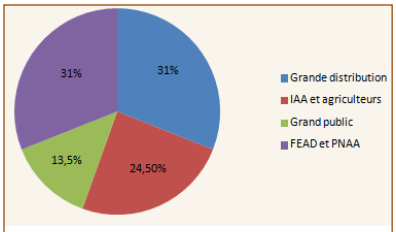

Source : Article du journal Le Monde – La fin du gaspillage alimentaire dans les grandes surfaces ? – 31/07/14

Les denrées données par la GMS sont généralement des invendus arrivant à date de péremption et retirés des rayons et des produits non périssables (CNA, 2009). Pour équilibrer les repas des bénéficiaires, les associations recherchent notamment des produits frais. Dans cette optique, rapprocher les mondes agricole et caritatif est une réelle opportunité.

Le secteur agricole est faiblement concerné, ce qui offre des possibilités pour le développement de dispositifs de dons.

Réduction d'impôt des dons alimentaires en 2013 :
2 millions d'euros pour le secteur agricole
32 millions pour le secteur agroalimentaire
131 millions pour la grande distribution

(Source : Direction Générale des Finances Publiques, DGFIP)

Trois possibilités de don

Le don de **surplus** de fruits et légumes (invendus en fin de marchés, crise de production)

Le don de fruits et légumes issus d'**écarts de tri** (produits déclassés ou refusés par le client l'opérateur causes contractuelles : calibrage, aspect…)

Le don de **denrées cultivées spécifiquement** sur une surface supplémentaire. (Exemple : actions des JA de Picardie, culture spécifique sur des surfaces en friche).

Un exemple : SOLAAL

- Association crée en 2013 par la FNSEA, en partenariat avec les interprofessions agricoles et des fondations d'entreprise?
- Plateforme qui facilite le lien entre les donateurs des filières agricoles, possédant des surplus alimentaires, et les associations d'aide alimentaire habilitées.
- Le producteur peut bénéficier d'une réduction d'impôt à hauteur de 60% de la valeur du stock, estimée au prix de revient (coût de production hors marge).
- SOLAAL en Picardie a été lancé en juin 2015, en présence des représentants de la Chambre d'Agriculture, de la FRSEA Picardie, du pôle alimentation de la DRAAF, des représentants des têtes de réseaux (Banque alimentaire, Restos du Cœur, A.N.D.E.S, …), de la DRJSCS et de notre association.
- A la fin du mois de juillet 2015, SOLAAL Picardie a permis de valoriser 25 tonnes de pommes de terre qui avaient été déréférencées d'une grande surface.

Pour en savoir plus sur le don de denrées agricoles

Site internet de SOLAAL : http://www.solaal.org/

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles :

Tél : 01 53 83 47 47 / site internet : http://www.fnsea.fr/

Guide des dons de produits agricoles, DRAAF Rhône Alpes :

http://draaf.rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_des_dons_de_produits_agricoles_cle42dd63.pdf

Le glanage, pratique solidaire séculaire

Le glanage consiste à ramasser, après la récolte, les denrées laissées dans les champs et les vergers. La première législation entourant cette pratique a été définie par l'édit royal du 2 novembre 1554, qui autorisait aux personnes les plus démunies à glaner.

Les glaneuses, tableau de Jean-François Millet

Il s'agit d'une pratique tout à fait **légale** dès lors qu'elle est pratiquée **en journée** et sur des **terrains non clôturés**. Par respect pour l'agriculteur, demander la permission est évidemment souhaitable.

Le glanage peut se révéler utile pour des agriculteurs, notamment ceux qui cultivent la pomme de terre et qui souhaitent assainir leur champ avant une rotation.

C'est un moyen de lutter contre une forme de **gaspillage** « invisible » et un vecteur de **lien social** car cela offre la possibilité pour les agriculteurs et les glaneurs d'échanger autour des situations de chacun.

Dans diverses régions, des associations ont mis en relation des adhérents bénévoles et des agriculteurs afin de développer des possibilités de glanage post-récolte.

C'est le cas des **Glaneur'euses** dans le Gard, qui commercialise ensuite les fruits récoltés sous formes de jus et autres produits transformés, ou de **Fruimalin**, un projet créé par l'association Relais Planète Solidaire en Bourgogne.

En Picardie il n'existe pas de réseau de ce type, néanmoins…

Crédit photo : ETS

… Vous pouvez agir chez vous :

- En contactant votre mairie ou directement le centre social le plus proche afin de **proposer une journée de glanage** sur quelques parcelles.
- En **affichant votre autorisation à glaner** sur un panneau au bord d'un de vos champ.

Pour en savoir plus sur le glanage

Législation actuelle (articles 520 du code civil et R26 du code pénal) : http://www.legifrance.gouv.fr/

Chambre d'agriculture de Picardie

Tél : 03 22 33 69 00 / Site internet : http://www.chambres-agriculture-picardie.fr/

Fruimalin : http://relais-planete-solidaire.org/fruimalin.html

Bernadette Loisel. Guide du glanage

Hubert Lévêque, Glaner en Picardie et Nord Pas de Calais. Broché, 2010.

Agnès Varda. Documentaire « Les Glaneurs et la glaneuse ». 2000

S'impliquer dans des circuits courts solidaires

Les **partenariats** entre agriculteurs et citoyens, dans le cadre de circuits de **proximité**, sont intéressants au vu des enjeux que nous avons présentés (sociaux, économiques et environnementaux). Ajouter à ces circuits une **dimension sociale**, c'est-à-dire les rendre accessibles **à tous** y compris les personnes en situation précaire, répond à un enjeu supplémentaire qui relève du **droit à l'alimentation**.

Ces initiatives sortent des approches traditionnelles de don, grâce à des **modèles économiques innovants**.
Au-delà d'une simple démarche d'écoulement de surplus, ces partenariats incluent une **dimension participative** et sont créateurs de liens sociaux entre agriculteurs et citoyens démunis.

Il n'existe pas de modèle unique, de nombreuses initiatives existent et s'inspirent des formes de distribution en circuits courts déjà développées.

Les **Biocabas accessibles**, un dispositif de paniers solidaires développés en 2006 par la coopérative Norabio sur la métropole lilloise.

Principe : proposer au sein d'une AMAP quelques **paniers à prix réduits** pour des personnes en difficultés.

Différence de prix et formations d'animateurs de centres sociaux prises en charge dans le cadre d'une convention de partenariat avec les collectivités.

Le programme **Uniterres**, porté par l'**A.N.D.E.S**, constitue une autre forme de circuit de proximité à forte dimension solidaire.

Principe : partenariats temporaires entre des maraîchers en situation précaire et des épiceries sociales et solidaires. Offre un débouché stable et rémunérateur au producteur, et un approvisionnement régulier en fruits et légumes de qualité aux plus démunis.

Objectifs de résilience des maraîchers et de réappropriation de la question alimentaire par les bénéficiaires (ateliers cuisine, visites à la ferme…).

Le **Zeybu Solidaire**, initiative créée par l'association les amis du Zeybu à Eybens (Isère).

Principe : il s'agit d'un système permettant aux visiteurs d'un marché de producteurs locaux, de rémunérer un compte solidaire destiné aux adhérents les plus démunis.

Boucle solidaire : utilisation des fonds par les bénéficiaires pour passer commande auprès des producteurs.

Pour en savoir plus sur les circuits courts solidaires

FNAB, Circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique. Recueil d'expériences innovantes. Octobre 2011
Site internet : http://www.fnab.org

Circuits courts et cohésion sociale, capitalisation d'expériences : http://www.reseaurural.fr

Devlocalbio – L'accessibilité sociale des produits biologiques locaux
Site internet : http://www.devlocalbio.org/wp-content/uploads/2014/06/fiche-Accessibilite%CC%81-bioBD.pdf

Association Bleue comme une orange, Etude – Action : La consommation de fruits et légumes locaux par les populations précaires sur le territoire toulousain - L'alimentation comme support de développement social
Site internet : http://www.bleuecommeuneorange.org/

PARTIE 3 :

Les agriculteurs aussi sont concernés par la solidarité dans leur secteur

Il existe des initiatives solidaires que les citoyens peuvent mobiliser pour soutenir le maintien d'une agriculture sur leur territoire.

> Un soutien mutuel s'organise lorsque certains agriculteurs sont en difficultés.

> Une solidarité peut se mettre en œuvre à l'échelle internationale, grâce à l'implication d'ONG.

Ce sont autant de liens tissés pour pérenniser un secteur exposé à de nombreuses difficultés.

Des solidarités entre agriculteurs

Agir sur le foncier, la première des solidarités

En France et en Picardie, la dynamique de **disparition des exploitations** est inquiétante, et elle s'accompagne d'une augmentation de la Surface Agricole Utile moyenne. L'**agrandissement** se fait surtout sur les plus **grandes exploitations** qui ont les moyens financiers et le soutien des créanciers pour racheter des terres mises en cession car le **prix du foncier** est sans cesse en augmentation. Dans ce contexte, les **fermes** de taille **moyenne** ou **petite** ne parviennent pas à survivre face à la compétitivité et la productivité des très grandes exploitations. Lors de la cession, il devient alors de plus en plus difficile de **transmettre son appareil de production**.

Quelques chiffres...

En Picardie	En France
1988 : 24 100 exploitations 2010 : 13 900	1959 : 2 millions d'exploitations 1991 : 900 000 2010 : 515 000

Agir sur le foncier est essentiel pour pérenniser son exploitation et permettre l'installation de porteurs de projets. En ce sens, permettre l'accès au foncier de manière équitable à tout porteur de projet agricole constitue la première des solidarités.

Plusieurs organismes peuvent vous accompagner sur la question du foncier ...

La SAFER est une structure d'utilité publique qui accompagne les collectivités territoriales et soutien le **maintien des espaces agricoles**. Elle réalise des veilles foncières et évalue la faisabilité de projets sur les territoires. Pour ce faire, elle acquiert ou stocke des terres et biens agricoles, puis les met à disposition des porteurs de projets dont les objectifs entrent en cohérence avec les valeurs de la structure.

Contact Picardie
03 22 33 86 86 / direction@safer-picardie.com

Contact Nord Pas de Calais
03 20 57 93 07 / safer@safer-far.fr

L'association Terre de Liens poursuit un objectif principal : **faciliter l'accès à la terre** pour des porteurs de projets en agriculture paysanne et biologique. Terre de Liens réalise un travail de veille foncière afin de dénicher les opportunités notamment en lien avec la SAFER. Ceci est rendu possible par le grand nombre d'adhérents à la structure, la communication auprès des citoyens et l'implication dans les réseaux régionaux.

Contact Picardie : Alexandre Platerier
03 22 41 56 62 / picardie@terredeliens.org

Contact Nord Pas de Calais : Stéphanie Petitcunot
03 20 74 43 83 / npdc@terredeliens.org

… et de la transmission

Le CEDAPAS intervient en Nord Pas de Calais pour préparer la transmission des exploitations, dans le cadre d'une réflexion participative pour ouvrir des perspectives au cédant. Suite à une évaluation des possibilités sur la ferme, sur la base de la Charte de l'Agriculture Paysanne, le CEDAPAS organise des rencontres entre cédants, puis entre cédants et porteurs de projets.

Contact : Emilie Lacour
03 21 24 31 54 / cedapas.npdc@orange.fr

CoPASol accompagne l'installation et la transmission de projets agricoles en Picardie. Cette association (cofondée par Agriculture Biologique en Picardie, la FAMAPP et Terre de Liens Picardie) cherche à promouvoir une agriculture **nourricière**, respectueuse de **l'environnement**, et créatrice d'**emplois** et de **lien social**.

Contact : Eve Saymard
03 22 42 12 57 / copasol.picardie@gmail.com

Venir en aide aux agriculteurs en difficultés près de chez vous

Solidarité paysans est un réseau d'agriculteurs bénévoles venant en aide à d'autres agriculteurs faisant face à une situation précaire (endettement, isolement socioprofessionnel, cession,…). Elle accompagne ces agriculteurs dans des démarches juridiques, et cherche à maintenir l'activité agricole en milieu rural.

Contact Picardie : Solidarité Paysans Picardie
03 22 85 86 75 / solidarite.paysans.picardie@wanadoo.fr

Contact Nord Pas-de-Calais : ARCADE 59/62 – Geneviève Gueujon
03 22 85 86 75 / arcade.5962@orange.fr

La société Solidaire des agriculteurs

Les citoyens peuvent aussi se montrer solidaires envers le travail des agriculteurs.

Plusieurs initiatives de ce type existent…

Les AMAP

Les **Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** sont des groupes de **citoyens** qui s'engagent à acheter tout ou partie de la production d'un agriculteur. Créateurs de **liens sociaux**, ces **partenariats** sont généralement mis en place pour une ou deux saisons. Ils permettent à l'agriculteur de **sécuriser un débouché**, de couvrir ses charges de production à l'avance, et de s'assurer un **revenu décent**.

En Picardie, les AMAP sont constituées en réseau : **la Fédération des AMAP de Picardie (FAMAPP)**. Les premières initiatives de ce type en région datent de 2005. Aujourd'hui, on dénombre une soixantaine de partenariats solidaires, qui soutiennent près de **80 producteurs locaux.**

FAMAPP
Fédération des AMAP de Picardie

Contact Picardie : Noémie Degroote
09 54 43 80 60 / famapp@amap-picardie.org

Contact Nord Pas de Calais : Rémi Top
03 21 23 00 53 / contact@amap5962.org

L'épargne collective foncière

Terre de Liens a développé un outil d'épargne citoyen, appelé **La Foncière**, qui permet de financer collectivement l'achat de terres agricoles en vue d'une installation d'un porteur de projet. Cette **épargne solidaire** consiste donc pour les citoyens à investir dans des projets « à haute valeur sociale et écologique » (Terre de Liens).

L'association a aussi développé **La Fondation**, interface qui permet de recevoir des **dons** destinés aux actions de Terres de Liens et à l'achat de foncier pour favoriser le maintien d'exploitations agricoles.

En Picardie, La Foncière a pour l'instant permis l'achat de **3 fermes** (dans la Somme et dans l'Oise). En Nord Pas de Calais, les citoyens adhérents ont permis l'achat de 8 fermes dont un espace test (Le Germoir) pour les porteurs de projets maraîchers.

Contact Picardie : Alexandre Platerier
03 22 41 56 62 / picardie@terredeliens.org

Contact Nord Pas de Calais : Stéphanie Petitcunot
03 20 74 43 83 / npdc@terredeliens.org

Pour en savoir plus sur la société solidaire des agriculteurs :

Sites internet des AMAP de Picardie et Nord Pas de Calais :
http://www.amap-picardie.org/
http://www.amap5962.org/

Site internet de Terre de Liens Picardie et Nord Pas de Calais
http://www.terredeliens-picardie.org/
http://www.terredeliens-npdc.org/

La solidarité Nord-Sud

L'agriculture est depuis la signature des accords de Marrakech 1994, mise en concurrence sur un marché mondial. De ce fait, l'agriculture des pays du « Nord » est liée à celle des Etats du « Sud » sous plusieurs aspects…

L'évolution de nos pratiques alimentaires…

… notamment concernant la consommation de produits carnés, a un **impact direct** sur l'activité agricole et économique des pays en développement. L'**uniformisation des systèmes** de production notamment outre Atlantique et dans les pays du Sud, conduit actuellement au **déclin** des **cultures vivrières** au moyen d'une **appropriation du foncier** par les groupes multinationaux et les grands propriétaires affiliés à ces groupes.

L'aide alimentaire internationale…

L'agriculture occidentale a, depuis la seconde moitié du XXème siècle, produit massivement des surplus. L'aide alimentaire internationale a été un outil économique permettant d'écouler ces surplus tout en ouvrant de nouveaux marchés. Conséquences : un dérèglement profond des systèmes alimentaires locaux, étouffés par l'abondance de denrées quasiment gratuites, une dépendance à l'import et une baisse notable du rapport production-consommation.

Participer à des initiatives d'organismes de solidarité internationale, c'est être conscient et solidaire des difficultés d'agricultures liées à la nôtre. L'aide au développement de systèmes agricoles à la fois productifs, durables et respectueux des cultures alimentaires, permet de lutter réellement contre les problématiques exposées précédemment.

En Picardie et en France, on recense plusieurs ONG de développement agricole :

Agriculteurs Français et Développement International (AFDI Picardie) est active au Burkina Faso et à Madagascar. Elle compte aujourd'hui près de 300 adhérents et regroupe une trentaine d'organisations agricoles.

Contact: Flore Ferraro
0322336952
afdi.picardie@afdi-opa.org

Solidarité Entreprises Nord-Sud (SENS) est une SCIC basée à Compiègne. Elle accompagne et finance des projets solidaires avec leurs territoires, notamment au Bénin et en Picardie. Trois secteurs d'activités sont soutenus : la valorisation de produits agricoles, les énergies renouvelables et l'éco-construction.

Contact: Michel Pernot du Breuil
0676447140
mpb@solidarites-entreprises.org

GRDR Migration-Citoyenneté-Développement Nord Pas de Calais accompagne et porte des partenariats entre des acteurs régionaux (collectivités, établissements agricoles) et des paysans du Fleuve Sénégal, et contribue à un développement agricole durable dans les pays du Sud.

Partenaires :
AVENIR (réseau InPPACT), Coordination Sud, CERDD, …

Contact : Pauline Casalegno
0320428311
antenne.npdc@grdr.org

Pour en savoir plus sur les ONG de développement agricole

Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières. Site internet : http://www.avsf.org
Le GRET-professionnels du développement solidaire. Site internet : http://www.gret.org
Centre de coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement. Site internet : www.cirad.fr

Glossaire

AFDI : Agriculteurs français et développement international

AFIP : Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

A.N.D.E.S : Association Nationale pour le Développement des Épiceries Solidaires

CEDAPAS : Centre d'Etudes pour le Développement d'une Agriculture Plus Autonome et Solidaire du Nord / Pas de Calais

CEE : Communauté Economique Européenne

CERDD : Centre de Ressources du Développement Durable

CNA: Conseil National de l'Alimentation

CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs

COPASOL Picardie : Collectif Pour une Agriculture Solidaire

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt

DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ETS: Echanges pour une Terre Solidaire

FAMAPP : Fédération des AMAP de Picardie

FAO: Food and Agriculture Organization

FEAD : Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

FRSEA: Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

GMS : Grande et Moyenne Surface (courant pour évoquer la grande distribution)

GRDR : Groupe de recherche et de Réalisations pour le Développement Rural

JAC : Jeunesse Agricole Catholique

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAC: Politique Agricole Commune

PNAA : Plan National d'Aide Alimentaire

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement rural

SENS : Solidarité Entreprises Nord-Sud

SOLAAL : Solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires

Réalisation

Association Echanges pour une Terre Solidaire

Charles Lambert, dans le cadre d'un stage de fin d'études, ISARA-Lyon (septembre 2015)

Philippine Huguet, appui à la communication d'ETS

Claire Tauty, directrice opérationnelle